Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260511-2026051106-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 4 mai 2026
Date d'affichage : 4 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, COUILLEAUD Sylvain, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents :
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-05-11-06 : Renaturation parcelle de l'Islet

Rapporteur : Nicolas BESREST
La renaturation de la parcelle communale situé au 27 rue du lac a trois objectifs principaux :

- La restauration d'environ 0,25 ha d'habitats de zone de transition terre mer notamment des prés salés et de la roselière.
- La requalification paysagère aux abords du marais de l'Islet
- Le maintien des itinéraires structurants : GR34 et Vélomaritime.

Le projet va se diviser en plusieurs phases :

- Démolition des éléments construits (muret, voie vélo, merlon, bâtis, ...) et désamiantage du bâti. Le désamiantage du bâtis désaffectés depuis une dizaine d'années pour des raisons paysagères
- Reconstruction d'un merlon en fond de parcelle le long de l'entreprise DB marine afin de permettre l'implantation de la nouvelle voie vélo, l'equibreizh et le GR34
- Création de la nouvelle voie piétonne. Le cheminement se retrouvait sous les eaux lors des hautes marées. Cela permettra de maintenir une continuité de la mobilité douce
- Aménagement paysager de la parcelle et de ses abords

Il est proposé de réserver un budget total de 135 135,96 € TTC avec une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 94 595,17€ TTC.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260511-2026051106-DE

Plan de financement prévisionnel

	Budget HT en euros	Budget TTC en euros	Participation
Agence de l'eau Loire Bretagne	78 829, 31	94 595,17	70%
Autofinancement commune de Plurien	33 783, 99	40 540,79	30%
Total	112 613, 30	135 135, 96	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le projet tel que présenté ainsi que son plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

La dépense est inscrite à l'opération 159 du budget.

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 12 mai 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor